



Charges abusives pour 2014 et 2015

Par **lafouine**, le **12/06/2017 à 18:59**

Bonjour,rnrnPour 2014, une regularisation de charges sans détails de 708.53 euros. Pour 2015 a peu près la meme chose, vers les 500 euros toujours sans détails que dois je faire et comment m'y prendre.rn Merci Lafouine

Par **Visiteur**, le **12/06/2017 à 20:23**

Bonjour,rnVous refusez de payer tant que vous n'avez pas de décompte des charges, détaillé.

Par **Lag0**, le **12/06/2017 à 20:26**

Bonjour,rnLa loi 89-462 impose que le bailleur vous fournisse un décompte détaillé par poste de charges pour la régularisation et tienne à votre disposition les justificatifs (factures).rnSans cela, vous n'avez aucune obligation de payer...